



9 **CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 18 MARS 2010

PROCES VERBAL

Etaient présents :

Monsieur Vincent MORISSE, Maire ;

Mesdames et Messieurs Micheline MARTEL, Pascal BOISARD, Patrick VASSAL, Jehanne ARNAUD, Yves CANUEL, Jean-Marie TOUCAS, Jean-Maurice ZORZI, adjoints ;

Mesdames et Messieurs Pierre GUERDER, Jacqueline GUIRADO, Michèle DALLIES, Gilbert DAVID, Jacques MUNIER, Josiane DE MOURGUES-DEVAUX, Evelyne PITTET, Sylvain ROSIQUE, Yolande MARTINEZ, Charles PIERRUGUES, Patrice AMADO, Yvane HEMET, Véronique KERHOAS, Sébastien PELLEGRIN, Roger GARCIA, Robert GONTIER, Bernard ROLLAND, Josette ESCUDIER, Maria BOZON, Alain CONVERT, conseillers municipaux.

Procurations étaient données à :

Madame Yolande MARTINEZ par Madame Laurence GEERAERT

Monsieur Vincent MORISSE par Madame Martine ANDRÉ

Monsieur Jean-Marie TOUCAS par Madame Stéphanie RICHARD

Monsieur Bernard ROLLAND par Monsieur Michel FACCIN

Monsieur Robert GONTIER par Madame Jackie RAINAUT

Secrétaire de séance :

M. Sébastien PELLEGRIN

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 00 et communique les noms des présidentes et présidents constituant les bureaux de vote pour le 2^{ème} tour des élections régionales. Madame Micheline MARTEL procède à la lecture des affaires contentieuses. Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du **19 février 2010**.

Monsieur Robert GONTIER fait part de la désapprobation du groupe de la minorité. En effet, l'intervention écrite concernant un des rapports présentés au conseil de février 2010, n'a pas été rattachée au procès-verbal diffusé sur le site internet de la ville.

Monsieur le Maire prend note de la remarque, rappelle que l'affichage légal est celui réalisé en mairie et, pour éviter toutes polémiques à l'avenir, indique que les procès-verbaux publiés sur le web de la commune ne reproduiront désormais que les rapports et les votes.

Le procès-verbal du 19 février 2010 est **ADOPTÉ A LA MAJORITE**.

7 contre : Mesdames et Messieurs Roger GARCIA, Robert GONTIER, Bernard ROLLAND, Josette ESCUDIER, Maria BOZON, par procuration Madame Jackie RAINAUT et Monsieur Michel FACCIN.

§ NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION "LES AMIS DE SAINT-DONAT" :

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle convention de mise à disposition du site et des locaux dits «Saint-Donat» à titre gratuit, à raison de six périodes de deux jours par an, pour un an avec une possibilité de tacite reconduction quatre fois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

§ STUDIO DE DANSE F. SIMS - ACTUALISATIONS : LOCATION ET MISE A DISPOSITION :

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé d'actualiser les conditions de la location du studio de danse de Madame Florence SIMS ainsi que la convention de mise à disposition gratuite auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez (pour le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Rostropovitch/Landowski).

ADOPTE A L'UNANIMITE

§ ACQUISITION DE LA PROPRIETE BATIE CADASTREE E 347 APPARTENANT A JEAN BESSY SIS ROUTE DU PLAN DE LA TOUR :

Rapporteur : Mme Micheline MARTEL

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de la propriété bâtie de Monsieur Jean Bessy cadastrée section E numéro 437 sis route du plan de la tour d'une superficie de 4026 m² pour un montant de 270 600 €.

Madame Micheline MARTEL informe que la décision d'acquérir cette propriété complète l'action menée conjointement par la commune et le SIVU du Préconil, dans le cadre de la prévention des risques d'inondation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

§ DEBAT SANS VOTE ATOUR DU PROJET DE PADD :

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport adressé aux conseillers municipaux par courrier recommandé avec accusé de réception, support du débat sans vote.

Monsieur le Maire suspend la séance à 18 heures 15 afin que le cabinet SDP Conseil, représenté par Monsieur Stéphane De Poncins, présente à l'assemblée et au public, sous power point, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

La présentation du PADD se termine à 19 heures 15 et Monsieur le Maire rouvre la séance du conseil municipal puis invite tous les membres à débattre autour du projet.

Monsieur Pierre GUERDER félicite les auteurs du projet, intéressant par les différents enjeux développés et les orientations proposées, s'articulant autour d'une ambition partagée de la ville de Sainte-Maxime et respectant les objectifs fixés par la délibération du 24 avril 2008. Il s'interroge sur la règle concernant la mixité sociale devant permettre d'atteindre l'équilibre entre résidences secondaires et principales. Ensuite, il s'inquiète de la maîtrise du développement économique en centre-ville et de la protection du patrimoine en rappelant qu'il avait suggéré lors de la prescription du PLU, la mise en place d'une ZPPAUP.

Madame Micheline MARTEL reconnaît la difficulté de l'exercice car dans la plupart des cas la volonté municipale ne peut s'exprimer qu'à travers la maîtrise foncière. Elle précise par ailleurs que Sainte-Maxime est une ville touristique, une station balnéaire, deux piliers de notre économie locale. Enfin, elle souligne que les orientations inscrites au projet du PADD se veulent réalisables.

VM

Monsieur Robert GONTIER se demande comment réguler le rythme de construction des résidences secondaires au bénéfice de celles dites principales, le principe est séduisant mais comment le mettre en œuvre.

Monsieur le Maire répond que la pratique du zonage peut permettre d'imposer aux opérateurs privés la cohabitation harmonieuse des deux types de biens sur un territoire, un principe développé par le SCOT.

Monsieur Bernard ROLLAND se soucie de l'architecture provençale et de l'aspect des bâtiments sur lesquels pourraient être installés des panneaux solaires. Il évoque l'impact de la ferme solaire des Rivets.

Madame Micheline MARTEL suggère, dans le cadre de la protection des incendies, l'utilisation de panneaux voltaïques comme coupure forestière.

Monsieur le Maire est conscient de l'impact esthétique des panneaux solaires dans le paysage et s'étonne des remarques formulées par son prédécesseur sur l'environnement se souvenant de l'état dans lequel il a laissé le site du Rivet où s'installe aujourd'hui la ferme solaire.

Monsieur Bernard ROLLAND aborde le développement économique de la commune dont le tourisme et les activités de plage sont des facteurs essentiels.

Monsieur le Maire le rassure : les activités dans ce domaine sont soutenues, renforcées et correspondent aux orientations principales de la commune et de l'Etat. Le décret d'occupation du domaine public maritime est par ailleurs respecté sur notre commune.

Monsieur Patrice AMADO s'inquiète des effets de l'érosion du rivage sur les concessions de plage.

Monsieur Bernard ROLLAND remarque que le PADD ne mentionne pas la protection de la bande des 300 mètres et n'aborde pas la protection de la faune et de la flore marine.

Monsieur le Maire le rejoint sur ce point à l'égard de la préservation des espaces et des espèces marins.

Monsieur le Maire évoque un point important à inclure au PADD, l'obligation de réaliser, une aire d'accueil des gens de voyage.

Monsieur Robert GONTIER demande s'il est envisagé une implantation d'usine de potabilisation et une gestion des risques naturels tels que les inondations.

Monsieur le Maire répond qu'une procédure de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est élaborée avec les autorités de l'Etat et qu'une étude de retenues, par zones d'expansion, par l'aménagement d'épis sont en cours d'examen depuis plusieurs mois.

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour ses observations. Il souligne la forte participation de la population lors des réunions de quartier qui a permis de prendre en compte toutes les préoccupations.

Monsieur le Maire prend note de l'ensemble des contributions et le conseil municipal prend acte de la tenue du débat.

§ DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT AFFERENTE AU PERMIS DE CONSTRUIRE OPH DU VAR SUR LE TERRAIN CHANCORI :

Rapporteur : M. Jacques MUNIER

Il est proposé au conseil municipal d'exonérer l'OPH du Var de la taxe locale d'équipement afférente au permis de construire, déposé courant 2010, en vue de la réalisation d'un programme locatif et de commerces sis route du Plan de la Tour, terrain dit «Chancori».

ADOPTE A L'UNANIMITE

VH

§ REVALORISATION ANNUELLE DE LA PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT :

Rapporteur : Mme Josiane DE MOURGES DEVAUX

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la revalorisation annuelle de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement, fixant le montant de la participation par place non réalisée à 13 480, 91 € (treize mille quatre cent quatre vingt euros et quatre vingt onze centimes d'euros) en application de la circulaire du 25 novembre 2009 du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES - ANNEE 2010- :

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les taux des contributions directes locales pour l'année 2010.

Monsieur le Maire ajoute que les trois impôts directs locaux 2010 ne subissent aucune hausse, conformément à ses engagements.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ CREATION DE LA REGIE DOTEe DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE POUR L'EXPLOITATION DU POLE CULTUREL "CARRE LEON GAUMONT" & APPROBATION DES STATUTS :

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création de la régie « Carré Léon Gaumont » et d'en approuver les statuts.

Monsieur Roger GARCIA sort. Ainsi que Monsieur Jean-Marie TOUCAS qui donne procuration à Monsieur Pascal BOISARD.

Monsieur Roger GARCIA revient et prend part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Retour de Monsieur Jean-Marie TOUCAS, sa procuration est caduque.

§ DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION ET DU DIRECTEUR DE LA REGIE "CARRE LEON GAUMONT" :

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal de désigner les membres du conseil d'exploitation et le directeur (rice) de la régie du Carré Léon Gaumont.

Monsieur le Maire propose pour le conseil d'exploitation, les candidatures des membres de la commission culturelle, Mesdames Michèle DALLIES, Josiane DE MOURGUES-DEVAUX, Messieurs Sébastien PELLEGRIN, Michel FACCIN ainsi que Monsieur Alain GROSSARD en qualité de membre extérieur et Madame Valérie BORONAD en qualité de directrice de régie.

ADOpte A L'UNANIMITE

107

§ ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES :

Rapporteur : Mme Michèle DALLIES

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures de mise en concurrence nécessaires à la fourniture de denrées alimentaires pour les besoins de la restauration scolaire et municipale, ainsi qu'à conclure et signer l'accord cadre et les marchés subséquents.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ AVENANTS N°1 DE TRANSFERT – ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES :

Rapporteur : Mme Michèle DALLIES

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux contrats n° 06.019.02, OF - 06.019.04 OF - 06.019.05 OF - 06.019.06 OF - 06.019.07 OF et 06.019.08 OF afférents à la fourniture de denrées alimentaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ CONVENTION CASA DEL MAR - BOUYGUES IMMOBILIER :

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer la convention concernant la réalisation de travaux de finition (dallage) et d'installation du mobilier urbain sur les emplacements réservés 109, 111 et 112, à intervenir avec la Société Bouygues Immobilier.

Monsieur le Maire se félicite que sa demande d'amélioration des matériaux de finition posés tels que le dallage et les pavés auprès de la société Bouygues Immobilier, ait été respectée.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ MAINTENANCE EN APPROVISIONNEMENT DES CITERNES EN GAZ ET GPL :

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'appel d'offres ouvert nécessaire à la réalisation de prestations de maintenance des citernes équipant différents bâtiments communaux, ainsi qu'à conclure et signer le marché à intervenir à l'issue de celle-ci.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ AVENANT N°1 - CONVENTION DU DEPARTEMENT DU VAR - AMENAGEMENT DU PARCOURS CYCLABLE DU LITTORAL TOULON - SAINT - RAPHAEL :

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer l'avenant n° 1 à la convention conclue le 16 septembre 2005 avec le Département du Var, concernant l'aménagement du parcours cyclable du littoral entre Toulon et Saint-Raphaël.

Monsieur Pierre GUERDER souhaite savoir si la voie verte réalisée entre Toulon et Saint-Raphaël emprunte le tronçon de la Croisette.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a demandé aux services du Conseil Général d'étudier cette partie de voie verte en évitant les conflits d'usage entre les cyclistes et les piétons.

Monsieur Bernard ROLLAND rappelle que le parcours des pistes cyclables utilise l'ancienne assiette foncière du réseau ferré du train des Pignes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⌘ LOCATION D'UN CHAPITEAU ET D'EQUIPEMENTS ANNEXES DU 01/10/2010 AU 31/03/2011 :

Rapporteur : Mme Micheline MARTEL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom et pour le compte de la collectivité, les autorisations d'urbanisme nécessaires à la location d'un chapiteau et d'équipements annexes du 01/10/2010 au 31/03/2011.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⌘ AMENAGEMENT SYLVO PASTORAL POUR CONTRIBUTION A L'ENTRETIEN DES COUPURES PARES-FEUX DU PLAN DE DEBROUSSAILLEMENT ET D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA COMMUNE :

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer les conventions de pâturage, concernant l'aménagement sylvo-pastoral, sur les sites suivants : Catalugno, Basse Suane et la vallée du Pey – Catalugno.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⌘ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE FONCTION DES ENSEIGNANTS A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE :

Rapporteur : M. Patrick VASSAL

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition d'un logement de fonction des enseignants à titre précaire et révocable à Madame Christine LARGERON, moyennant un loyer mensuel de 648,00 euros, avec effet au 20 mars 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⌘ DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME :

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le principe de demande de classement de la commune en « station classée de tourisme » et de déposer le dossier de demande de classement auprès des services compétents de la Préfecture.

Monsieur le Maire remercie les services de l'Office du Tourisme et la directrice générale adjointe des services pour l'excellent travail accompli dans ce dossier lourd et fastidieux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⌘ CLASSEMENT EN STATION CLASSEE DE TOURISME : ABSENCE D'INFRACTION SANITAIRE :

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

VM

Il est proposé au conseil municipal d'attester que la commune de Sainte-Maxime n'a pas connu de son fait d'infraction aux législations et réglementations sanitaires durant les trois dernières années et d'autoriser Monsieur le Maire à produire cette attestation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

§ APPELLATION DES PARKINGS PERIPHERIQUES :

Rapporteur : Mme Evelyne PITTET

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de dénommer les parcs suivants :

- le parc des Olivettes : parking du centre,
- le parc des Cigales : parking du marché,
- le parc Botrel : parking de la plage,

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de désigner des noms plus évocateurs des lieux d'implantation de ces parkings.

ADOPTE A L'UNANIMITE

§ REVISION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES MARCHES FORAINS DE LA COMMUNE :

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la révision des règlements intérieurs des marchés forains de la commune. Ces modifications ont été établies en partenariat avec les représentants syndicaux des commerçants non sédentaires.

Elles concernent principalement les horaires d'arrivée des titulaires, l'actualisation des justificatifs professionnels à fournir, l'ajout de la profession d'auto-entrepreneur, la gestion de l'absentéisme hivernal, la transmission des emplacements et l'ajout d'un article interdisant toutes activités de jeux de hasard et de loterie au sein des différents marchés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

§ AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS SUR LE DOMAINE PUBLIC :

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Afin d'installer un distributeur automatique de billets sur le quartier ouest de la commune, et plus précisément avenue Georges Pompidou, le Maire doit déposer un permis de construire pour l'abri à construire sur le domaine public.

Madame Maria BOZON note l'utilité du distributeur automatique de billets dans le quartier indiqué mais ne comprend pas pourquoi la construction de l'abri doit être réalisée par la commune. Pour elle, l'enseigne bancaire choisie devrait en être le maître d'ouvrage. Par ailleurs, elle souligne les problèmes de dégradation de ce type d'installation.

Monsieur le Maire précise que le choix du lieu s'explique par la proximité des commerces et surtout la présence de la vidéo surveillance. S'agissant de la construction de l'abri, Monsieur le Maire explique que l'installation d'un distributeur représente un coût pour les banques, raison pour laquelle la commune propose de prendre en charge les travaux d'infrastructure, les banques conservent à leur charge le matériel et son exploitation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

WJ

§ CANDIDATURE A L'OBTENTION DU LABEL « FAMILLE PLUS » :

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

Il est proposé au conseil municipal de présenter la candidature de la commune de Sainte-Maxime à l'obtention du label « Famille Plus ».

ADOpte A L'UNANIMITE

§ ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR SALLE JEAN PORTAL :

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de la salle d'exposition « Jean Portal », afin d'harmoniser et de rendre compatibles toutes les programmations culturelles de ce lieu mais également de préciser les conditions d'utilisation et de gestion de la salle.

Monsieur Bernard ROLLAND demande que le règlement intérieur intègre un nombre limité de personnes présentes dans la salle afin de respecter des règles de sécurité vis-à-vis du bâtiment très ancien.

Monsieur le Maire est d'accord sur ce point et les modifications seront portées sur le règlement intérieur.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ SUBVENTIONS 2010 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES :

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions, au titre de l'année 2010, à différentes associations culturelles.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ SUBVENTION CLUB INFORMATIQUE :

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 23 000 euros TTC à l'association club informatique sambracitain et de lui verser un acompte de 50% durant le premier trimestre 2010, le solde devant être versé à réception du compte-rendu financier prévu à l'article III de la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ SUBVENTION AMICALE CCFF SAINTE-MAXIME :

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2010, à l'amicale CCFF de Sainte-Maxime.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS A L'ODEL VAR POUR LES VACANCES DE PAQUES ET D'ETE 2010 :

Rapporteur : M. Patrice AMADO

VM

Conformément à l'article 10 du contrat de gestion du centre de loisirs, la commune peut mettre à disposition des locaux au prestataire. Compte tenu de l'importante fréquentation de l'Accueil de Loisirs durant les périodes de vacances de Pâques et d'été, il est souhaitable de mettre à disposition un bâtiment afin de loger les animateurs que l'ODEL VAR recrute pour assurer un encadrement adapté et obligatoire.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne caserne des pompiers pendant la période du jeudi 1^{er} avril 2010 au jeudi 22 avril 2010 et du lundi 28 juin 2010 au jeudi 9 septembre 2010, et de fixer la participation forfaitaire à la charge de l'association ODEL VAR à 8 euros par jour et par animateur pour l'occupation des locaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ CONVENTION AVEC LA SOCIETE MAXIME AVENTURE :

Rapporteur : Mme Yvane HEMET

Considérant l'intérêt et la volonté d'animer le site des «Bosquette» en proposant un panel d'activités variées et le parcours acrobatique en forêt s'inscrivant dans cette dynamique, la commune souhaite maintenir cette activité en renouvelant la convention de mise à disposition d'un terrain dans le parc des «Bosquette» pour l'exploitation d'un parcours acrobatique aérien.

ADOpte A L'UNANIMITE

§ CONVENTION AVEC L'ECOLE "IZZO" :

Rapporteur : Mme Josiane DE MOURGES DEVAUX

La commune a la volonté d'animer le site des « Bosquette » en proposant un panel d'activités variées. "L'Ecole IZZO" s'inscrit parfaitement dans cette dynamique communale. Elle a pour vocation de faire découvrir aux gens comment vivre dans un environnement naturel tout en le respectant et en le préservant.

La commune souhaite donc accueillir cette nouvelle activité en établissant une convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain situé dans le parc des Bosquette.

ADOpte A L'UNANIMITE

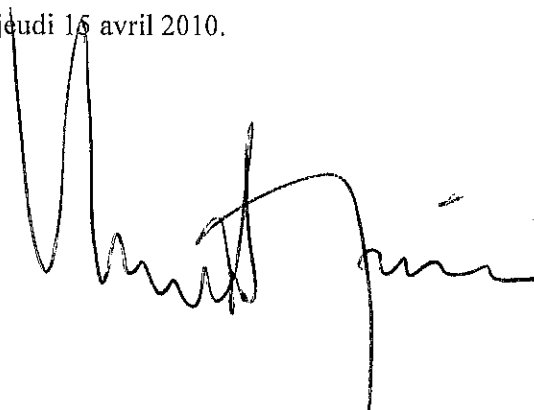
§ CONVENTION AVEC LA LIGUE COTE D'AZUR DE KARATE :

Rapporteur : M. Jean-Marie TOUCAS

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition gracieuse de locaux communaux à la Ligue Côte d'Azur de Karaté. Par délibération n° 8242 du 16/03/07, la commune signait une convention avec la Ligue Côte d'Azur de Karaté pour une durée de 3 ans. Aujourd'hui, compte tenu de la volonté commune de la ville de Sainte-Maxime et de la Ligue Côte d'Azur de Karaté de maintenir le Centre Régional d'Entraînement et de Formation à Sainte-Maxime, il est souhaitable de mettre à disposition des installations sportives afin que des stages de formations, d'entraînements et des manifestations sportives puissent s'y dérouler dans les meilleures conditions.

ADOpte A L'UNANIMITE

La séance est levée à 21 heures et le prochain conseil fixé au jeudi 15 avril 2010.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the rapporteur of the last section, M. Jean-Marie Toucas. The signature is written in a cursive, flowing style.